

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 131 (1986)
Heft: 5

Artikel: L'amélioration de la défense antichar en Suisse en vue : un chasseur de chars doté d'engins guidés est indispensable
Autor: Eberhart, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344691>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un chasseur de chars doté d'engins guidés est indispensable

par le capitaine H. Eberhart

L'acquisition du chasseur de chars PIRANHA doté d'engins guidés TOW-2 proposée dans le programme d'armement 86 est une mesure militaire urgente et nécessaire. Car les armées du Pacte de Varsovie disposent depuis longtemps au Centre-Europe d'une supériorité en véhicules blindés de combat de 3,6:1 pour les chars et de 2,2:1 pour les autres véhicules de combat. Leur capacité pour mener des opérations agressives rapides contre l'Europe de l'ouest a énormément augmenté. La suprématie de ces moyens conventionnels oblige l'armée suisse à renforcer son état de préparation dans le domaine de la défense antichar afin de disposer, d'une part, de moyens dissuasifs et, d'autre part, d'être en mesure de résister lors d'un combat défensif à des attaques mécanisées ennemies.

La situation politico-militaire en Europe est toujours caractérisée par l'opposition des deux blocs de l'Est et de l'Ouest. L'Union soviétique et ses alliés ont constitué une force militaire conventionnelle qui dépasse largement les limites des besoins d'une propre défense. Elles ont surtout renforcé considérablement leur puissance blindée. Remarquables sont surtout les chars de grenadiers BMP et les derniers chars T72 et T80. Des perfectionnements ont été apportés surtout concernant le blindage moderne qui offre aux véhicules une protection plus élevée contre les obus des canons de chars et les engins guidés antichars. Il s'agit notamment des blindages multicouches, compartimentés et réactifs.

Un nouveau chasseur de chars doté d'engins guidés augmente la mobilité et la puissance de feu

Grâce à l'introduction du système «Dragon», la capacité défensive antichar a été considérablement améliorée dans les bataillons de fusiliers et de cyclistes des corps d'armée de campagne ainsi que dans les régiments d'infanterie de montagne. Néanmoins, le combat antichar ne peut être mené que jusqu'à 1000 m et de façon relativement statique. Or, la défense antichar doit être conduite non seulement au niveau du combattant individuel ou de la compagnie mais aussi au niveau du régiment. Dès lors, les moyens actuels en service sont insuffisants. Le commandant de régi-

ment a aussi besoin d'armes antichars permettant des tirs à longue portée, une plus grande mobilité et pour créer à l'intérieur de son secteur des efforts principaux en défense antichar. De cette manière une défense antichar globale réalité, respectivement le combat interarmes, est possible dans un régiment d'infanterie. Notre infanterie doit être en outre en mesure de mener aussi le combat de façon dynamique. L'efficacité de son feu est ainsi la plus grande. La rapidité d'une action joue un rôle décisif sur le champ de bataille moderne. Cette condition est remplie de façon optimale par l'arme antichar blindée et apte au combat de nuit qu'est le nouveau chasseur de chars équipé d'engins guidés. Il remplacera le canon antichar sans recul de 10,6 cm en service depuis les années 50.

L'acquisition des chasseurs de chars dotés d'engins guidés rend aussi les régiments d'infanterie indépendants d'une attribution de cas en cas des chars de combat du bataillon de chars de type C. Celui-ci devrait de toute façon être relevé de sa mission unique de défense antichar par la liquidation des chars Centurion.

Les caractéristiques du chasseur de chars PIRANHA doté d'engins guidés TOW-2

Le système chasseur de chars «TOW-2-PIRANHA» prévu dans le programme d'armement 86 consiste essentiellement un système d'engins

guidés antichars (TOW-2) et d'un véhicule porteur (char de grenadiers sur roues PIRANHA 6 × 6). Ce véhicule est le résultat d'un propre développement de la maison MO-WAG SA à Kreuzlingen qui a fait ses preuves jusqu'à présent surtout dans l'armée canadienne et auprès des forces américaines. Sa grande mobilité est due à un moteur diesel et à six roues à pneus antiballes. Le système d'engins filoguidés américain TOW-2 permet de combattre efficacement des chars modernes jusqu'à une distance de 3500 m. Il comprend l'appareil de visée pour le tir de nuit et en cas de mauvaise visibilité, l'appareil de télécommande digitalisé à haute précision ainsi que la tête explosive de guerre pour combattre avec succès des chars de combat au blindage multicouche. Les essais avec six chasseurs de chars complètement équipés se sont terminés en 1984 et auront satisfait les exigences de la troupe. Après une vérification avec des véhicules de la présérie, un jugement aura été porté sur la maturité technique et on peut s'attendre dans les prochains mois à une décision de notre Parlement. En vue de la proposition d'acquisition des TOW-2-PIRANHA dans le programme d'armement 86, il est à espérer que la décision ne soit pas reportée et qu'une solution soit envisagée accordant à l'industrie suisse une participation aussi grande que possible. Elle renforcerait notablement la collaboration entre l'armée et l'industrie suisses.

Une conception judicieuse de l'attribution

Il serait prévu d'incorporer les chasseurs de chars avec engins guidés dans tous les régiments d'infanterie d'élite, dans les régiments d'infanterie motorisés et dans les divisions de montagne. Des véhicules seront nécessaires pour 31 compagnies, formées d'une section de commandement et de trois sections à trois chasseurs de chars chacune, soit 279 systèmes. Il faudrait en outre acquérir un certain nombre de véhicules pour les besoins de l'instruction et pour créer une réserve, ce qui correspondrait à un achat d'approximativement 300 chasseurs de chars dotés d'engins guidés. Il est prévu d'enseigner le tir formel et de combat au moyen de simulateurs de tir. Il serait également nécessaire de pouvoir contrôler le niveau d'instruction des équipages des chasseurs de chars durant des exercices de combat

combinés avec les chars et avec les engins guidés antichars Dragon. Il est envisageable qu'un nombre relativement réduit de coups soit alloué pour l'instruction au tir avec munition de guerre, car les frais pour les engins guidés sont par expérience très élevés et les places de tir disponibles et appropriées en Suisse sont peu nombreuses.

Il est à espérer que les Chambres fédérales donnent leur accord à la fabrication sous licence des chasseurs de chars PIRANHA dotés d'engins guidés TOW-2 pour satisfaire les besoins dans le cadre d'une défense antichar intégrale et en vue d'une conduite du combat antichar au niveau supérieur par l'infanterie. La nécessité de cette mesure est justifiée, car il s'agit de disposer d'un moyen promettant une certaine efficacité pour s'opposer à une menace mécanisée venant de l'Est.

Capitaine H. Eberhart

Dans l'Etat très corrompu, les lois se multiplient.

TACITE